

REPAS : UNE ORGANISATION QUI RESPECTE LES MESURES BARRIERES

- Le temps du repas ne devra pas réunir les groupes d'enfants ;
- L'espace réservé au repas devra être nettoyé avant et après chaque repas et/ou entre chaque groupe si plusieurs groupes utilisent successivement le même espace pour les repas ;
- Si nécessaire, les temps de repas seront échelonnés pour limiter le nombre d'enfants mangeant simultanément ;
- Les mains des professionnels et celles des enfants seront lavées avant et après chaque repas ;
- A moins qu'elle ne participe aux repas, la personne qui apporte les repas, doit éviter de pénétrer dans l'espace d'accueil ;
- Lors du repas, les enfants doivent demeurer espacés les uns des autres ;
- Lorsque plusieurs professionnels donnent à manger aux enfants, ils respectent entre eux les mesures de distanciation physique (1 mètre) ;
- Veiller à éviter tout échange de nourriture ou de couverts entre les enfants ;
- Le linge de table (serviettes, bavoirs, gants de toilette) sera systématiquement et immédiatement mis au sale après chaque repas ;
- Veiller à nettoyer et désinfecter les sièges d'allaitement après chaque biberon.



CHANGE : UNE ATTENTION RENFORCEE EST REQUISE



- Désinfecter les plans de change, robinetteries, lavabos, pots et cuvettes de toilettes avant tout accueil d'enfant le matin ou la veille au soir, et au moins 2 fois/jour ;
- Le matériel nécessaire aux changes pour la journée est préparé en amont de l'accueil des enfants : linge, couches, serviettes, gants, désinfectant, ... ; la serviette sera individuelle à chaque enfant et changée quotidiennement ou plus souvent dès lors qu'elle sera souillée ;
- Il ne peut y avoir plusieurs enfants changés en même temps dans une même pièce ;
- Pour les plus grands, le change debout pourra être favorisé ;
- Les mains de l'adulte et celles de l'enfant seront lavées avant et après le change ou accompagnement au pot/toilettes ;
- Les vêtements de l'enfant seront entreposés à proximité directe du plan de change dans une panier individuelle ;
- Des gants pourront être ponctuellement utilisés pour un soin précis tels qu'un change ou un soin de nez, mais doivent être retirés immédiatement ensuite, jetés à la poubelle. Ceci devra être suivi d'un lavage de mains ;
- Lors du change, l'attention doit être centrée sur l'enfant et en interaction avec lui ;
- Les couches et déchets sont immédiatement déposés dans une poubelle équipée d'un couvercle à ouverture non manuelle et avec un sac poubelle doublé (l'un dans l'autre ou un petit sac jeté dans un grand) ; La poubelle des couches sera vidée 2 fois/jour et stockée 24h dans une réserve avant d'être évacuée avec les autres ordures ménagères ;

- Les linges utilisés lors de chaque change (serviette de change, gant de toilettes, etc...) sont placés dans un bac de linge sale équipé d'un couvercle après chaque change ;
- Vider le bac de linge dès que nécessaire et mettre le linge à laver immédiatement selon les consignes détaillées dans la fiche relative à l'hygiène.

SIESTE

- Une distance d'un mètre entre chaque lit devra être favorisée ;
- Les mains des enfants seront lavées avant et après chaque sieste ;
- Veillez à ce que chaque enfant conserve son propre lit au fil des jours ;
- Changer et nettoyer le linge de lit régulièrement ; les draps seront lavés quotidiennement et les turbulettes au moins 2 fois/semaine si possible ;
- Prévoir l'aération des pièces après chaque période de sieste ;
- Si l'enfant possède plusieurs doudous, échanger avec les parents pour en garder un au multi-accueil. De même si l'enfant utilise une tétine, veillez à en avoir plusieurs laissées dans la structure pour favoriser leur nettoyage fréquent.



SORTIES EXTERIEURES

- Les activités à l'extérieur lorsque les locaux le permettent sont recommandés, en veillant à ne pas mélanger les groupes ;
- Le matériel et les structures de jeux extérieurs sont nettoyés une fois par jour et au besoin entre chaque usage par groupe différents d'enfants ;
- Les sorties hors de la structure sont possibles, **uniquement pour les structures qui ne disposent pas d'espace extérieur privatif** ;
- Ces sorties s'effectuent :
 - dans le respect des consignes Vigipirate ;
 - si le taux d'encadrement le permet et uniquement ;
 - uniquement dans des espaces peu fréquentés, permettant la distanciation sociale vis-à-vis des autres utilisateurs de cet espace ;
 - dans tous les cas sans permettre le contact avec d'autres enfants ou adultes.

Crédit : Adobe Stock